

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Projet de démantèlement de batteries lithium sur le
site de Bazoches-les-Gallerandes (45)

PJ51 : Origine géographique prévue des
déchets



Rapport n°A110292/B – Octobre 2021

1. Présentation du site

Filiale française du Groupe ECO BAT, la STCM est spécialisée dans le retraitement des déchets contenant du plomb, principalement les batteries automobiles et industrielles, et la fabrication de plomb et d'alliages de plomb. Son usine située à Bazoches-les-Gallerandes fournit les principaux fabricants de batteries automobiles et industrielles, des fonderies, des câbleries, des constructeurs nautiques et un fabricant de plomb de chasse.

Le site STCM de Bazoches-les-Gallerandes est divisé en deux usines distantes de 3 km :

- **B2** où l'on retire les déchets et fabrique un plomb brut (plomb d'œuvre),
- **B1** où l'on affine le plomb d'œuvre et fabrique le plomb et les alliages de plomb.

Dans le cadre du projet présenté dans le présent dossier, l'activité d'affinage réalisée sur le site B1 a été arrêtée en août 2020 et intégralement transférée vers le site APSM à Pont Sainte-Maxence (60).

Avec l'objectif d'atteindre à fin 2022, le million de véhicules électrifiés en circulation, la France affiche une réponse concrète aux enjeux environnementaux. Afin d'accompagner le développement de cette mobilité durable qui utilise massivement des batteries à la technologie lithium, forte de son savoir-faire industriel et de son expertise en recyclage des batteries au plomb, la STCM souhaite développer une solution pour les batteries lithium-ion.

Cette stratégie à long terme, repose sur la déclinaison d'une stratégie Groupe au niveau mondial et le recyclage des batteries a un avenir prometteur en France et plus largement en Europe.

De plus, cette nouvelle activité répond à une forte demande locale des acteurs de l'automobile et s'inscrit dans une stratégie à l'échelle européenne du groupe ECO BAT qui développe déjà des projets similaires en Angleterre et en Allemagne.

Ainsi, la société STCM souhaite mettre en place sur son site B1 une activité de collecte, stockage et démantèlement de batteries lithium-ion en vue de leur recyclage ou réutilisation ultérieurs.

Le site est localisé sur la commune de Bazoches-les-Gallerandes, dans le département du Loiret (45). Le site est localisé plus précisément route de Pithiviers, à l'angle du croisement entre la route départementale 97 et la départementale D927.

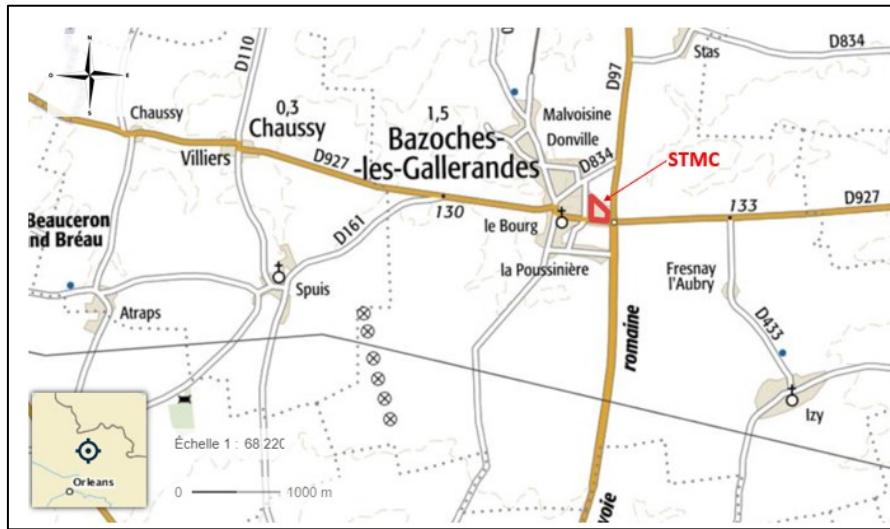


Figure 1; Localisation du site B1 de la STCM

Conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement en son point 4°, il est mentionné que, lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 2° de l'article L. 181-1 et pour les installations destinées au traitement des déchets, le dossier de demande précise l'origine géographique prévue des déchets.

2. Origine des déchets

La société STCM déploie son activité sur l'ensemble du territoire français : les batteries proviendront de la totalité du territoire.

Un volume correspondant à environ 10% du gisement proviendra de la région Centre Val de Loire.

L'installation utilisera entre autres son réseau français actuel de collecte de batteries au plomb, ainsi que de son réseau européen développé par le groupe ECOBAT pour exploiter ses gisements.

D'après le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Centre-Val de Loire, « pour les déchets dangereux, le principe de proximité¹ s'applique à l'échelle nationale, au vu de la spécificité des déchets à traiter et des installations de traitement ».

Ainsi, la zone de chalandise du projet de la STCM est bien conforme au PRPGD de la région.

¹ PRPGD – Région Centre-Val de Loire – Octobre 2019 : « Le principe de proximité consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes. Le respect de ce principe, et notamment l'échelle territoriale pertinente, s'apprécie en fonction de la nature des déchets considérés, de l'efficacité environnementale et technique, de la viabilité économique des modes de traitement envisagés et disponibles à proximité pour ces déchets, des débouchés existants pour ces flux et des conditions techniques et économiques associées à ces débouchés, dans le respect de la hiérarchie de la gestion des déchets, des règles de concurrence et de libre circulation des marchandises. »